



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieuil sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 MARS 2023**

**Secrétaire de séance** : M. BAUDON Florent.

Le compte rendu de la réunion du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2023-03-01 à 2023-03-03 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Budget Général, Budget du Vignaud, Budget Lotissement Les Roches Blanches.

*Mr BOSSARD, Maire, quitte la séance lors des votes des comptes administratifs et Mme MOINARD en assure la présidence.*

**2023-03-04 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE DE RIVES D'AUTISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'ADOPTER le compte administratif communal de RIVES-D'AUTISE de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté	- 229 145,13 €	981 542,82 €
Dépenses 2022	- 957 372,95 €	- 1 580 981,49 €
Recettes 2022	1 323 978,76 €	2 121 355,63 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>137 460,68 €</b>	<b>1 521 916,96 €</b>
RAR Dépenses	425 197,86 €	
RAR Recettes	607 045,15 €	
<b>RESULTAT</b>	<b>319 307,97 €</b>	<b>1 521 916,96 €</b>

**2023-03-05 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CENTRE DU VIGNAUD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :  
D'ADOPTER le compte administratif du Centre du Vignaud de l'exercice 2022, arrêté  
comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	- 36 576,14 €	- 251 790,87 €
Recettes 2022	24 006,05 €	241 695,16 €
Résultat reporté	17 821,32 €	31 921,93 €
<b>RESULTAT</b>	<b>5 251,23 €</b>	<b>21 826,22 €</b>

### 2023-03-06 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :  
D'ADOPTER le compte administratif lotissement Les Roches Blanches de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	- 183 430,13 €	-183 430,47 €
Recettes 2022	11 730,00 €	183 430,13 €
Résultat reporté	-11 730,00 €	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-183 430,13 €</b>	<b>-0,34 €</b>

### 2023-03-07 AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 - COMMUNE DE RIVES-D'AUTISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) : 0,00 €
- Report en fonctionnement (002) : 1 521 916,96 €
- Report en investissement (001) : 137 460,68 €

### 2023-03-08 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subvention reçues pour l'exercice 2023. Il propose, suite à la réunion de bureau, l'attribution des subventions suivantes :

		ATTRIBUEES POUR 2023
<b>F.C.N.M.A</b>	Football	<b>3 500 €</b>
<b>B.C.N.O.B.C.</b>	Basket	<b>3 300 €</b>
<b>SOCIETE DE CHASSE DE NIEUL</b>		<b>300 €</b>
<b>SOCIETE DE CHASSE D'OULMES</b>		<b>/ €</b>
<b>ASSOCIATION PECHE</b>		<b>200 €</b>
<b>LE JARLINGTON</b>		<b>500 €</b>
<b>AMICALE LAÏQUE</b>	Course Cycliste	<b>300 €</b>
<b>LES MOTS LIERRE</b>	Théâtre	<b>/ €</b>
<b>FETE DE LA MEUNERIE</b>		<b>2 000 €</b>
<b>CATM RIVES D'AUTISE</b>		<b>200 €</b>
<b>AMVPN</b>		<b>500 €</b>

<b>AMICALE EHPAD A. D'AQUITAINE</b>		<b>200 €</b>
<b>EUROP'RAID</b>		<b>200 €</b>
<b>ADMR BENET-MAILLEZAIS</b>	Service à la personne	<b>1 963 €</b>
<b>JEUNES SAPEURS POMPIERS</b>		<b>200 €</b>
<b>AMICALE DONNEURS DE SANG</b>		<b>150 €</b>
<b>PROTECTION CIVILE</b>		<b>100 €</b>
<b>CROIX ROUGE</b>		<b>100 €</b>
<b>F.N.A.T.H.</b>		<b>60 €</b>
<b>CONCERT PCC</b>		<b>1 500 €</b>
<b>ENVELOPPES ANNUELLES :</b>		
<b>MURS EN PIERRE</b>		<b>4 500 €</b>
<b>DISPOSITIF PCC</b>	Centres anciens protégés	<b>3 000 €</b>

Mme Evelyne BOBIN n'a pas pris part au vote pour la subvention du basket,  
M. Roland OUVRARD n'a pas pris part au vote pour la subvention au football,  
M. Dominique POITIERS n'a pas pris part au vote pour la subvention à la chasse de Nieul,  
M. Daniel COIRIER n'a pas pris part au vote pour la subvention Europ'Raid.

<b>2023-03-09</b>	<b>ATTRIBUTION ET SIGNATURE MAPA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT SALLE DES FETES DE NIEUL</b>
-------------------	--

<b>Intitulé du lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Lot 1 – Démolition – Gros-Œuvre – Couverture tuiles</b>	SN BILLON	95 964.09 €	115 156.91 €
<b>Lot 2 – Charpente bois - Menuiseries intérieures</b>	Menuiserie PORCHET	17 048.68 €	20 458.42 €
<b>Lot 3 --Menuiseries extérieures</b>	Menuiserie PORCHET	77 553.30 €	93 063.96 €
<b>Lot 4 – Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafonds</b>	SARL BROSSET	55 611.08 €	66 733.30 €
<b>Lot 5 – Peinture</b>	SARL GARREAU D'CO	4 837.05 €	5 804.46 €
<b>Lot 6 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires</b>	SARL CARRE ET ASSOCIES	94 014.97 € dont 8 478,01 € PSE2	112 817.96 €
<b>Lot 7 – Electricité CFO-CFA</b>	ELECTRIC MOTEUR SAS	25 028.77 € dont 204,06 € PSE3	30 034.52 €
<b>TOTAL</b>		<b>370 057.94 €</b>	<b>444 069.53</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres :  
DE VALIDER la prestation optionnelle PSE2 pour le lot 6.  
DE VALIDER la prestation optionnelle PSE3 pour le lot 7.  
D'ATTRIBUER les lots de la rénovation énergétique du bâtiment salle des fêtes de Nieul comme indiqués ci-dessus.  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés publics de chaque lot.

**2023-03-10 PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2022 : AVENANT N°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avenant n°2 aux marchés programme travaux de voirie 2022 pour un montant de 2 412,30 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cet avenant.

**2023-03-11 FONDS VERT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION ET LA SECURISATION D'UNE RUINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 220 000 € HT pour des travaux de réhabilitation et de sécurisation d'une ruine, située 1 rue de la Venise Verte.
- APPROUVE le plan de financement.
- SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds vert 2023 à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux.

**2023-03-12 REGION « PETITES CITÉS DE CARACTERE » 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PROJETS DE RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FETES DE NIEUL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE SOLLICITER la Région au titre des « Petites Cités de Caractère » pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 31 098 € du montant hors taxe des travaux.
- D'APPROUVER le plan de financement.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets.
- D'INSCRIRE des crédits suffisant au budget communal.

**2023-03-13 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE – FONDS DE RELANCE 2021 – RENONCIATION A LA SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer à la subvention d'un montant de 36 585,01 € attribuée par le Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du Fonds de soutien 2021.

**2023-03-14 MISE EN PLACE ET GESTION D'UNE PISCINE SOUS FORME DE BASSIN MOBILE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENTRE LA COMMUNE DE RIVES-D'AUTISE ET LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDÉE-SEVRE-AUTISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE SE PRONONCER en faveur de la mise en place d'un bassin mobile afin de permettre aux enfants des écoles du territoire de la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier de l'enseignement de la natation scolaire.
- D'AUTORISER à signer la convention de remboursement de frais entre la commune de Rives-d'Autise et les autres communes de la Communauté de Communes.
- DE VALIDER le principe de remboursement des frais engagés par la commune de Rives-d'Autise au prorata du nombre d'habitants.

**2023-03-15 TARIFS VIGNAUD POUR LA FETE DE LA MEUNERIE 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (16 voix pour, 2 absents et 4 voix contre), décide de valider l'application du tarif global de 550 € à l'association organisatrice de la fête de la meunerie 2023.

<b>2023-03-16</b>	<b>REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE VERSE POUR LA LOCATION DU CENTRE DU VIGNAUD</b>
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser l'acompte d'un montant de 126,50 € à la famille concernée.

<b>2023-03-17</b>	<b>REVISION DE TARIFS 2023 SALLES COMMUNALES ET GUINGUETTE</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de revoir les tarifs 2023 pour la guinguette à Oulmes tel que détaillé ci-dessous :

GUINGUETTE A OULMES – TARIFS 2023			
	Particuliers Commune	Particuliers hors commune	Association communale et intercommunale
LOCATION			
Forfait journalier	gratuité	60.00 €	gratuité

**Caution : 100€**

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.*